

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES
INFRASTRUCTURES, SUR « LE
RÉAMÉNAGEMENT DES RAVeL »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le réaménagement des RAVeL ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Monsieur le Ministre, je vais aussi vous parler de la construction d'infrastructures routières, pas pour les voitures et les camions, mais bien pour les vélos et les piétons, dans le cadre du plan RAVeL qui occupe notre Wallonie.

Quelles sont les avancées significatives dans ces dossiers RAVeL en Wallonie pour ces trois années de mandature ?

Où avons-nous pu progresser ? Où avons-nous pu engranger des avancées significatives pour l'amélioration de ces infrastructures quand elles existent ou pour la création de celles-ci quand elles sont à créer ?

C'est le cas du RAVeL de l'Amblève, auquel je suis attaché, comme j'ai pu en parler précédemment. Vous aviez précisé, en 2020, que le plan RAVeL 2020-2024 prévoyait des crédits en 2023 et 2024 pour les phases 1 et 2 du RAVeL de l'Amblève. Est-ce toujours d'actualité ? Peut-on aujourd'hui se réjouir d'une avancée significative par rapport à ce projet ? Ce n'est pas le sentiment que l'on a quand on suit le dossier, avec les intervenants locaux, que ce soit avec les communes concernées ou au niveau du groupement de relance économique Ourthe-Vesdre-Amblève chargé de certaines missions dans ce cadre.

J'aimerais, Monsieur le Ministre, faire le point sur l'ensemble de ces dossiers pour l'ensemble de la Wallonie et plus particulièrement pour le RAVeL de l'Amblève.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, malgré la crise sanitaire du covid-19 et les inondations de 2021, les avancées au niveau du réseau RAVeL, au cours des trois dernières années, même si elles ont été moins rapides qu'escomptées, ont été conséquentes, tant en ce qui concerne la finalisation de chantiers que dans l'engagement budgétaire des travaux.

Par rapport aux deux grands axes de développement retenus dans le cadre du plan RAVeL 2020-2024, le premier a pour but l'extension de l'infrastructure afin de

permettre aux habitants de rejoindre le cœur des villes et villages, les zones d'emploi, de services, de loisirs, ainsi que les gares. Des aménagements de courts tronçons manquants sur des sections existantes du RAVeL ont ainsi été réalisés.

Dans la Province de Liège, je peux citer en exemple la mise en service de la section du RAVeL de Meuse entre le zoning d'Engis et Ramioul. La liaison du RAVeL de la ligne 45 à la gare de Trois-Ponts sera par ailleurs inaugurée le vendredi 23 septembre prochain.

L'aménagement de chaînons manquants stratégiques permettant de développer des itinéraires cyclables continus, donc des EuroVelo, a aussi été réalisé. Par exemple, le RAVeL des lignes 38 et 39 a été aménagé entre Hombourg, Plombières et les Trois Frontières sur l'itinéraire EuroVelo 3.

De 2020 à ce jour, ce sont 27 kilomètres de nouvelles sections du RAVeL qui ont été mis en service en vue d'étendre le réseau.

Le deuxième axe du plan RAVeL 2020-2024 a pour objectif l'amélioration qualitative de l'infrastructure par l'asphaltage de sections non indurées du RAVeL ou de pré-RAVeL afin de les rendre accessibles à tous, en particulier aux personnes à mobilité réduite, et par tout temps afin de favoriser les déplacements au quotidien des piétons et des cyclistes. De 2020 à ce jour, 41,5 kilomètres de sections du RAVeL ont été asphaltés.

L'entretien extraordinaire du réseau existant, y compris les ouvrages d'art. De 2020 à ce jour, le revêtement de plus de 39 kilomètres de sections du RAVeL a été renouvelé, de nombreux carrefours sécurisés et plusieurs ouvrages d'art rénovés. La pose d'une signalisation directionnelle afin d'assurer la continuité des itinéraires cyclables de longue distance, notamment dans la traversée des zones urbaines. De 2020 à ce jour, la signalisation directionnelle de plus de 445 kilomètres d'itinéraires cyclables a été posée ou remise à niveau.

Au niveau global, depuis 2020, l'investissement budgétaire dans le RAVeL s'élève à 38,5 millions d'euros, auxquels vont encore s'ajouter, d'ici la fin de l'année, des dossiers en cours d'adjudication pour plusieurs millions d'euros.

L'ensemble de ces investissements sur le RAVeL, qui compte aujourd'hui 1 480 kilomètres, conjugués à ceux à venir sur le réseau routier régional et dans les corridors cyclables, s'inscrivent directement dans la mise en œuvre de la vision FAST mobilité 2030 du Gouvernement wallon qui mise sur la fluidité, l'accessibilité, la santé, la sécurité et le transfert modal visant à réduire l'encombrement sur les routes wallonnes. Ils contribuent également, d'une part, de facto au plan climat et à l'amélioration de la santé publique et, d'autre part, au développement économique local par le biais du vélotourisme.

Pour ce qui concerne le point particulier ayant trait au RAVeL de l'Amblève, en suite à la réponse apportée à la question de janvier dernier, nous rappelons que si le tracé a été élaboré l'étude technique de détail du projet doit encore être menée.

Ce projet est particulièrement complexe avec la traversée de plusieurs zones Natura 2000, la proximité de l'Amblève, de la ligne de chemin de fer et de la voirie régionale et la diversité foncière des propriétés.

En suite des inondations de 2021, les ressources humaines disponibles n'ont hélas pas permis d'avancer sur les études de ce RAVeL encore à mettre en adjudication. Néanmoins, les budgets prévus pour ces projets restent mobilisés. En ce qui concerne le recours à la privatisation, celle-ci n'est pas à l'ordre du jour.

M. le Président. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour cette réponse. Je partage tous les objectifs qui ont été rappelés par rapport à ces avancées en termes de RAVeL sur l'ensemble du territoire wallon. Je vous remercie d'avoir rappelé ce qui a été fait, et surtout de l'avoir fait.

Pour ce qui est du dossier du RAVeL de l'Amblève, j'entends ce qui est dit et je crois que ce sont déjà des choses qui se sont répétées plusieurs fois depuis que ce dossier a été initié. Ce n'est pas un dossier facile, on en est conscient, mais singulièrement, quand un RAVeL s'établit, c'est souvent en bords de cours d'eau. Les zones Natura 2000 ne sont pas relevées avec étonnement. Ce dossier, on en connaît la difficulté depuis le départ et l'on a le sentiment que l'étude technique peine à arriver.

Vous en avez donné la raison par rapport à un manque de personnel ou des difficultés de disponibilité du côté de l'administration. J'ai tendance à dire, dans des cas pareils, que l'on peut toujours engager, que l'on peut toujours doper les équipes qui sont aux prises avec ces dossiers. Si l'on ne le fait pas, je pense que ce dossier restera encore en l'état très longtemps. Malheureusement, on n'aura pas cette avancée attendue par beaucoup.